

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Bureau & Terrain



Audit d'exploitation en vue d'une transmission/association

*Comment vérifier la capacité de son exploitation à être transmise
ou à accueillir un nouvel associé ?*

QUI EST CONCERNÉ ?

Agriculteurs inscrits au Répertoire Départ Installation pour rechercher activement un successeur ou un associé, et qui souhaitent vérifier la capacité de leur exploitation à être transmise ou à accueillir un nouvel associé

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Apporter une aide aux exploitants prévoyant de céder leur exploitation lors de la mise en relation avec un repreneur potentiel ou dans le cadre de la recherche d'un associé
- Permettre au candidat à la reprise d'avoir des éléments quant à l'adéquation entre l'outil de production proposé et son projet

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Disposer d'un diagnostic de son exploitation, avec ses atouts et contraintes, afin de préparer la transmission ou l'association. Si besoin, une analyse approfondie du potentiel de l'exploitation sera effectuée
- Bénéficier d'une aide à la transmission et/ou accueil d'un futur associé

NOS ATOUTS

- Accompagnement individuel
- Analyse globale conduite par un conseiller expérimenté, neutre et indépendant
- Appui de conseillers spécialisés (production,...).



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Lors du rendez-vous d'inscription au Répertoire Départ Installation (RDI), l'agriculteur ayant un projet de transmission et / ou d'association définit avec le Conseiller RDI, les modalités de réalisation de l'étude (simple ou approfondie).

Le conseiller en charge de l'audit rencontre le demandeur pour recueillir les informations nécessaires à sa réalisation (les caractéristiques de l'exploitation, les documents comptables, le relevé parcellaire MSA, les notifications de DPU, les déclarations PAC, les notifications concernant la production...).

Il rédige ensuite l'audit d'exploitation et effectue un rendu oral de l'étude, au cours duquel sont présentés les éléments clés nécessaires pour une transmission ou une association réussie.

LIVRABLES

Rapport de l'audit d'exploitation avec ses annexes.

LES INTERVENANTS :

Le conseiller RDI et un conseiller d'entreprise dans le cadre d'un audit approfondi.

DURÉE :

Définie avec le conseiller en charge de l'étude, en fonction de la disponibilité des données (minimum 2 mois).

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services. Possibilité selon les années d'aides publiques

NOS RÉFÉRENCES

- 32 Installations / Réinstallations hors cadre familial en 2013 (9 en individuel et 23 en société)
- 12 installations suite à un stage reprise
- 35 nouvelles inscriptions d'exploitation au RDI en 2013

CONTACT :

LE CONSEILLER RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION :
04 77 91 43 65

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

